

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

49E SEANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Jean-Pierre HAAS, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Didier REBISCHUNG, Cathy OBERLIN-KUGLER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Charles SITZENSTUHL, Stéphane ROMY, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Pascale GONZALEZ, Serge DA MOTA, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Stéphanie LUTZ-HUSSER, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Guy RITTER donne procuration à Marcel BAUER
Anne DESCHAMPS donne procuration à Didier REBISCHUNG
Anne LEBURGUE donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN
Denis DIGEL donne procuration à Jacques MEYER
Stéphanie MUGLER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER
Nadège HORNBECK : retard en attendant donne procuration à Robert ENGEL
Marion SENGLER donne procuration à Jean-Pierre HAAS
Stéphane KLEIN donne procuration à Evelyne TURCK-METZGER
Fabienne FOLTZ-BARTH donne procuration à André KLETHI
Caroline REYS donne procuration à Bertrand GAUDIN

Absente

Caroline SCHUH

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation
M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint
M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Sélestat, le 26 juin 2018

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

49e SEANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018 A 19H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2018
- C. Décisions du Maire n° 20 à 32/2018

II DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la soirée festive du 14 juillet
- 2. Convention avec Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme pour le partenariat « cartes d'hôtes Alsace Centrale »
- 3. Convention de partenariat avec Otipass pour la mise en place du « Pass'Alsace »
- 4. Convention de partenariat avec l'Académie de Strasbourg pour la mise à disposition de personnel de l'Education Nationale

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Aides à l'association des commerçants « Les Vitrites de Sélestat » (SAME) dans le cadre de diverses animations proposées en 2018

C. DEVELOPPEMENT SPORTIF

6. Demande de subvention par le lycée JB Schwilgué : qualification de l'équipe de volley-ball du lycée pour les finales des championnats de France

D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

7. Actualisation des connaissances sur la faune malacologique de l'Ill*Wald : convention de partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar 2018-2019

E. FINANCES DE LA COMMUNE

8. Budget supplémentaire de l'exercice 2018

F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions

10. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires

11. Convention de financement Ville de Sélestat / Région Grand Est relative aux études de maîtrise d'œuvre (phases études préliminaires et AVP) pour l'aménagement du pôle d'échange gare

12. Acquisition de deux immeubles place de la gare

13. Régularisation foncière Lohmühle – délibération modificative

G. DIVERS

14. Adhésion à un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier

I FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite observer une minute de silence en mémoire de Madame Edith HAAS, Conseillère Municipale, ainsi que du frère de Madame Stéphanie MUGLER.

Monsieur le Maire annonce que la composition du Conseil Municipal est complétée par l'arrivée de Madame Stéphanie LUTZ-HUSSER et il lui souhaite la bienvenue. Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en ce sens.

Madame Stéphanie LUTZ-HUSSER indique qu'elle a accepté de rejoindre le Conseil Municipal mais il sera compliqué de remplacer Madame Edith HAAS qui était une femme très active et souriante. Elle fera de son mieux pour être présente et elle a accepté ce poste en son honneur et souvenir.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Serge DA MOTA est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2018

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 20 à 32/2018

Décision N° 20/2018 : Mise à disposition de deux bureaux à l'Espace Martel Catala, 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

Décision N° 21/2018 : Location d'un logement au rez-de-chaussée (n° 101) – 11 rue Franz Schubert à Sélestat

Décision N° 22/2018 : Location d'un logement à l'étage (n° 201) – 11 rue Franz Schubert à Sélestat

Monsieur Bertrand GAUDIN souhaite connaître les conditions d'attribution de ces logements à savoir s'il y avait une priorité pour les agents municipaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'un appel a d'abord été lancé à l'ensemble du personnel de la commune. L'un ou l'autre agent a emménagé.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne le fait que deux agents de la Ville y résident depuis mai et juin. Les deux autres logements ont été attribués.

Décision N° 23/2018 : Renouvellement d'un bail de location

Décision N° 24/2018 : Prestations d'évacuation et de retraitement des déchets verts municipaux

Monsieur Bertrand GAUDIN se demande si cette prestation ne peut pas être réalisée par le SMICTOM.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que l'évacuation des déchets est du ressort de la commune qui a besoin d'un prestataire. Après consultation, c'est AGRIVALOR qui a été retenu.

Décision N° 25/2018 : Fixation des redevances et droits à percevoir au terrain de Camping municipal « Les Cigognes »

Madame Evelyne TURCK-METZGER indique que sous la partie emplacement, il est fait mention de toile de tente. Or il n'est pas fait mention des emplacements pour les camping-cars.

Madame Geneviève MULLER-STEIN précise qu'il n'y a pratiquement pas de toile de tente et que les camping-cars sont majoritaires.

Madame Evelyne TURCK-METZGER considère qu'il serait judicieux de le rajouter.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela sera revu et remercie Madame TURCK-METZGER pour la remarque.

Décision N° 26/2018 : Travaux d'entretien des chemins ruraux

Décision N° 27/2018 : Portant fixation des tarifs des places en tribunes du Corso Fleuri

Décision N° 28/2018 : Restauration de manuscrits et d'imprimés issus des collections précieuses de la Bibliothèque Humaniste

Décision N° 29/2018 : Location d'un logement à l'étage (n° 202) – 11 rue Franz Schubert à Sélestat

Décision N° 30/2018 : Portant fixation des droits d'entrée à la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance

Décision N° 31/2018 : Fixation des prix pour la mise à disposition des locaux de la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance

Décision N° 32/2018 : Portant fixation des tarifs des produits dérivés vendus par la boutique de la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.

II DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la soirée festive du 14 juillet

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'attribution d'une subvention de 2 000 euros. Il précise que cette année, la manifestation aura lieu le samedi 14 juillet et non le 13.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la commune a toujours contribué à cette manifestation puisqu'elle avait pris en charge le financement de l'orchestre.

Adopté à l'unanimité

2. Convention avec Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme pour le partenariat « cartes d'hôtes Alsace Centrale »

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'intégrer la Bibliothèque Humaniste à ce partenariat et de faire figurer cette dernière dans le dispositif en faisant passer le tarif d'entrée de 6 à 4 euros.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir pourquoi la Ville de Sélestat signe en tant que partenaire alors que la Bibliothèque Humaniste a le statut de régie autonome.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la Bibliothèque Humaniste est une structure appartenant totalement à la Ville de Sélestat et c'est pour cette raison que la Ville signe les documents, même s'il existe une régie autonome.

Monsieur Didier REBISCHUNG souligne le fait qu'il y a une différence entre une régie autonome et une personnalité morale. La Bibliothèque Humaniste n'est pas dotée de personnalité morale et ne peut donc pas conclure de texte.

Monsieur Bertrand GAUDIN précise qu'il est inscrit dans la convention un tarif groupe pour les individuels. Il pense qu'il y a un problème de formulation en associant le groupe aux individuels.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que les porteurs de cette carte auront accès au tarif groupe en tant qu'individuel.

Adopté à l'unanimité

3. Convention de partenariat avec Otipass pour la mise en place du « Pass'Alsace »

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose la participation de la Bibliothèque Humaniste à ce dispositif régional. Dans ce cadre, les titulaires de la carte Pass'Alsace auront l'entrée gratuite à la Bibliothèque Humaniste et Otipass reverse 50% de la somme à la Bibliothèque Humaniste.

Madame Bénédicte VOGEL estime qu'il faut reconnaître que le week-end d'ouverture de la Bibliothèque Humaniste a été un joli succès avec beaucoup de monde et des avis plutôt positifs. Elle souhaite, au regard du coût investi dans cet ouvrage, que l'engouement perdure et que les élus puissent se féliciter dans un avenir plus ou moins proche d'un taux de fréquentation satisfaisant. Dans cette optique, elle estime que l'adhésion au Pass'Alsace est une très bonne idée qui s'impose assez naturellement puisque cela permet de bénéficier d'un réseau non négligeable et certainement d'une communication et d'une publicité par leur réseau. Elle considère que si cette adhésion permettra d'attirer des visiteurs supplémentaires et plus de touristes au centre-ville de Sélestat c'est encore mieux. Elle souhaite que les répercussions puissent être très positives tant pour la Bibliothèque Humaniste que pour la ville et les commerçants.

Elle profite de ce point pour exprimer son interrogation quant au choix de la politique tarifaire de la Bibliothèque Humaniste. En effet, dans un souci de démocratisation culturelle, elle est étonnée qu'un droit d'entrée est proposé à partir de 7 ans. Elle considère que dans le but d'attirer un public le plus large et le plus varié possible, il aurait été préférable d'accorder une gratuité au minimum jusqu'à 12 ans comme cela se fait régulièrement, voire jusqu'à 18 ans.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que les tarifs n'ont pas été mis en place sans réflexion puisque ce sujet a été discuté dans plusieurs commissions. Il estime que l'entrée de 6 euros pour un adulte pour visiter le lieu avec notamment des expositions temporaires qui seront régulièrement renouvelées, avec des livres présentés différemment dans la salle du trésor, est un prix tout à fait raisonnable.

Concernant le tarif pour les jeunes de moins de 12 ans, il a tenu à ce que tous les écoliers de la ville de Sélestat accèdent gratuitement avec leurs enseignants à la visite. De plus, il considère que tout ce qui est gratuit n'est pas forcément apprécié à sa juste valeur.

Adopté à l'unanimité

4. Convention de partenariat avec l'Académie de Strasbourg pour la mise à disposition de personnel de l'Education Nationale

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que la municipalité a demandé, suite à la réouverture de la Bibliothèque Humaniste, de remettre en place le dispositif avec l'Académie pour la mise à disposition d'un professeur pour la visite des scolaires.

Monsieur André KLETHI considère que ce partenariat est utile à la formation et à la sensibilisation des jeunes à la culture, et à terme, ils participeront à la

promotion de la Bibliothèque Humaniste. Toutefois, il souligne le fait que comme la municipalité se réfère souvent à la baisse des dotations, il serait également intéressant d'exprimer en euros ce que cette mise à disposition représente. De plus, il considère qu'il y a une contradiction car il est dit que l'Académie propose la mise à disposition d'un professeur d'Histoire-Géographie et de Lettres, mais dans la convention cela n'est pas aussi ferme car il est fait mention, dans l'article 2 dernier paragraphe de la convention, des moyens que l'Académie s'engage à mettre à la disposition en fonction de l'attribution des dotations budgétaires en moyen d'enseignement, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Monsieur Bertrand GAUDIN indique que le volume horaire a été évoqué sans le préciser. De mémoire, jusqu'à présent, le professeur était mis à disposition deux heures par semaine. Il se demande si le volume horaire sera augmenté grâce à cette convention puisque deux professeurs seront mis à disposition.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que le volume d'heures dépendra de la mission qui s'étend jusqu'en novembre prochain.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que ce qui est déjà très important, c'est d'avoir obtenu l'accord de Madame la Rectrice pour la mise à disposition du personnel car cela n'était pas garanti.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Aides à l'association des commerçants « Les Vitrines de Sélestat » (SAME) dans le cadre de diverses animations proposées en 2018

Monsieur Robert ENGEL indique que cette délibération est une proposition de soutien aux Vitrines de Sélestat dans le cadre des différentes animations proposées en 2018. Il insiste sur le fait que ce sont des partenaires de plus en plus réguliers qui attachent une importance particulière à participer à la dynamique locale, à dynamiser le centre-ville et à augmenter le nombre de manifestations dans l'année. En effet, il y a quelques années la Ville a lancé avec l'association des commerçants un certain nombre d'animations à différents moments clés sur l'année sur le territoire de la ville, et aujourd'hui l'association tente d'accélérer le rythme du nombre de manifestations. Toutefois cela n'est pas sans un investissement important de sa part.

Monsieur ENGEL insiste sur le fait, comme cela est indiqué dans l'annexe, que certaines manifestations ont eu plus ou moins de succès et une manifestation a fortement impacté le budget, à savoir la patinoire. L'association s'est tournée vers la Ville afin de poursuivre le rythme des manifestations mais elle a besoin d'aide pour financer les plus importantes. L'an passé, lors d'une séance du Conseil Municipal il avait été demandé à l'unanimité de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur entre les Vitrines de Sélestat et Action. Cela est le cas dans cette délibération, et cette dernière tient compte de l'ensemble des manifestations. De ce fait, 10 000 euros sont affectés à la patinoire 2018 et 2 000 euros pour la Récré des Chevaliers. Il insiste sur le fait qu'à l'aide financière s'ajoutent les

aides matérielles et de soutien logistique qui représentent près de 29 000 euros, ainsi que la prise en charge des fluides et de l'ensemble de l'énergie, plus la mise à disposition de la place.

Intervention de Monsieur André KLETHI

« Personne ne le conteste, les Vitrines de Sélestat, de part la qualité de leurs animations tout au long de l'année, sont un acteur essentiel de la vie de notre centre-ville. Si vous observez bien le document, elle propose 9 manifestations différentes qui sont étalées sur 48 jours. La subvention proposée n'est pas pour l'ensemble des manifestations énoncées, elle est exclusivement réservée à deux manifestations, d'ailleurs tout comme en 2017, 10 000 euros pour le budget patinoire, et 2 000 euros pour la « Récré des Chevaliers ». On a quand même plutôt l'impression que dans ce cas-là, l'association « les Vitrines » fait plutôt « boîte aux lettres » qu'autre chose, puisque les 2 000 euros qui sont versés par la Ville sont directement reversés pour la manifestation de la rue des Chevaliers.

La manifestation appelée patinoire est étalée sur 5 semaines et demi, ce qui n'est pas rien, et la fréquentation dépend beaucoup des conditions hivernales, et nous l'avons vu l'hiver dernier. Les résultats financiers sont ainsi fluctuants et comme vous voyez le bilan et le budget qui sont proposés, malgré des dépenses qui devraient passer de 46 000 à 56 000 euros, avec les 10 000 euros de la subvention de la Ville, ils pensent arriver à un équilibre tout en passant les dépenses de 31 000 à 56 000 euros. J'aimerais bien connaître finalement quels arguments vous a présentés l'association pour la compréhension de ce budget.

La structure qui anime l'association comprend certes des commerçants mais c'est d'abord avant tout leur engagement bénévole. Ce sont eux qui amorcent ces animations, les coordonnent et en même temps ils prennent des risques. Donc, évidemment personne n'a de pouvoir sur la météo, si la météo est favorable en cette fin d'année nous aurons tous le sourire, mais bien au contraire si elle est défavorable comme elle l'était en 2017, l'association sera certainement d'autant fragilisée et ça se voit si on regarde le bilan de l'an passé, la seule manifestation c'est moins 15 000 euros, et je ne pense pas que cela puisse être éternel.

Mais alors, ma question, la Ville soutiendra-t-elle alors ces bénévoles engagés avec détermination au service de l'animation du centre-ville si davantage les conditions météorologiques étaient les mêmes ? »

Madame Bénédicte VOGEL confirme que dynamiser un centre-ville est une tâche complexe à laquelle s'affèrent de nombreux partenaires de notre collectivité soucieux de l'attractivité de notre territoire. Les Vitrines de Sélestat en sont un bel exemple et elle souhaite profiter de cette délibération pour remercier les acteurs de la vie associative et commerciale de Sélestat qui se mobilisent pour fédérer le public, nos concitoyens, faire découvrir ou redécouvrir parfois les commerçants et les artisans locaux, et surtout pour faire vivre le cœur de la ville. Elle pense que cette subvention de 12 000 euros est importante et il faut être à leur côté et les encourager à continuer leurs actions voir même à les développer.

Monsieur Robert ENGEL souligne le fait que les Vitrines de Sélestat ont prévu de manière très transparente l'affectation des ressources. Il insiste toutefois

sur le fait que le budget de la patinoire était de 46 000 euros, ce sont les recettes qui s'élevaient à 31 000 euros, et l'association budgétise cette année un montant de 56 000 euros. Une étude sera toutefois réalisée entre les services de la Ville et l'association afin de trouver la meilleure solution pour qu'elle n'engage pas autant de dépenses pour la location des structures. L'association a déjà pris contact avec le loueur pour pouvoir inscrire cette manifestation durablement dans le périmètre urbain et de ce fait ajuster ce budget et effectuer une démarche de plus en plus importante auprès des sponsors et d'autres commerçants du centre-ville.

Monsieur ENGEL insiste sur le fait qu'il manque encore un certain nombre d'autres commerçants qui, pour quelques-uns, commencent à croire qu'ils peuvent en tirer un bénéfice.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier que ce sont des commerçants mais ceux qui animent l'association le font avant tout de manière bénévole. Concernant les 12 000 euros de subvention, il confirme que c'est l'association qui a fait le dispatching mais si le montant de la subvention est divisé par le nombre de manifestations, cela représente entre 1 500 et 2 000 euros, ce qui serait léger étant donné l'ampleur des sommes engagées, et ce malgré toutes les prestations assurées par la Ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que l'association des commerçants est une association comme toutes les autres associations et il est nécessaire de trouver une certaine équité dans le cadre des aides aux associations. De plus, les autres associations comprennent aussi des bénévoles qui sont encouragés par la collectivité. Il insiste sur le fait que les autres manifestations organisées par la Ville sont également en faveur des commerçants.

Il profite de ce point pour informer les membres du Conseil Municipal que lundi prochain aura lieu une réunion sur les résultats de l'étude lancée conjointement par la Communauté de Communes et le groupement commercial, et il ne peut que vivement inviter les élus à s'y rendre.

Adopté à l'unanimité

C. DEVELOPPEMENT SPORTIF

6. Demande de subvention par le lycée JB Schwilgué : qualification de l'équipe de volley-ball du lycée pour les finales des championnats de France

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros. Il informe que les jeunes du Lycée Schwilgué ont terminé 7^{ème} sur 16 équipes engagées et 5 des 6 membres de cette équipe sont également licenciés du club ou sont passés par la formation de l'école de Volley Ball du club.

Monsieur Bertrand GAUDIN précise que Madame Caroline REYS, qui a participé au Conseil d'Administration du lycée le 26 juin, confirme que la subvention a bien été évoquée à ce moment-là.

Adopté à l'unanimité

D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

7. Actualisation des connaissances sur la faune malacologique de l'Ill*Wald : convention de partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar 2018-2019

Monsieur Jacques MEYER rappelle qu'une étude ethnographique avait été réalisée par Monsieur Fritz GEISSERT à la fin des années 90 dans le cadre d'une convention de partenariat. L'actualisation de ces connaissances présente un grand intérêt pour la Ville au titre de sa fonction de gestionnaire de l'Ill*Wald. Il est proposé le fait que l'association effectue l'ensemble des missions, qui représenteraient un coût de près de 20 000 euros par rapport au travail des bénévoles, et cette dernière demande simplement une compensation de 472 euros pour l'acquisition de matériel spécifique et le remboursement des frais kilométriques.

Monsieur MEYER estime que c'est une chance pour la Ville d'avoir cette association qui permettra de comparer ce qui a été fait il y a quelques années par rapport à la situation actuelle.

Adopté à l'unanimité

E. FINANCES DE LA COMMUNE

8. Budget supplémentaire de l'exercice 2018

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part des propositions du budget supplémentaire.

Monsieur André KLETHI considère que la subvention exceptionnelle votée précédemment aurait pu être prévue dans le Budget Primitif car c'est identique à 2017. Etant donné que son groupe n'a pas adhéré au Budget Primitif qui est le cadre même de la structure des finances de la commune, ce dernier s'abstiendra sur ce budget supplémentaire.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que ces projets de délibération sont de plus en plus récurrents ce qui prouve bien que de plus en plus de citoyens sont intéressés par la mise en valeur du patrimoine.

Il rappelle que les groupes minoritaires sont présents dans les discussions ce qui engendre une réelle unanimité par rapport à ce qui est présenté au Conseil Municipal. Dans le cas où il n'y aurait pas d'unanimité au sein du groupe de

pilotage, il en parlerait un peu plus dans les détails. Concernant les aides, il souligne le fait que les noms des personnes propriétaires, qui percevront ces aides, sont communiqués aux élus et il y a une deuxième liste de propriétaires, qui ont déjà bénéficié des aides, mais comme le mois dernier elles ont été revalorisées pour les propriétaires occupants et les commerces, ces propriétaires bénéficient d'un complément.

Adopté à l'unanimité

10. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires

Monsieur Jacques MEYER indique que cette OPAH avait réellement du mal à démarrer mais, depuis 1 ou 2 mois, il y a un réel engouement et de nombreux dossiers, qui étaient totalement bloqués, commencent à être étudiés de manière plus précise. Il insiste également sur le fait que ce qui peut booster ce dispositif en 2019, c'est l'ensemble des immeubles inscrits dans l'ORI. De nombreux propriétaires sont de plus en plus intéressés par cette démarche pour réhabiliter leurs logements et d'autres souhaitent vendre leur logement. Ce dispositif permettra de résoudre aussi quelques problèmes de comportements de locataires qui vivent dans des logements totalement insalubres.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, s'associe aux remerciements de Monsieur MEYER adressés aux membres de la commission qui effectuent un travail assidu et intense.

Adopté à l'unanimité

11. Convention de financement Ville de Sélestat / Région Grand Est relative aux études de maîtrise d'œuvre (phases études préliminaires et AVP) pour l'aménagement du pôle d'échange gare

Monsieur Jacques MEYER indique que ce projet a été clairement réactualisé en début d'année. Il propose la conclusion d'une convention de financement de toute la partie « étude », estimée à 66 000 euros, et la Région prendra à sa charge 50% de ce montant. Il informe que l'ensemble du projet a été discuté dans le groupe de pilotage, présenté en Bureau Municipal puis en commission. Actuellement, cela représente un avant-projet sommaire où les grandes lignes ont clairement été définies mais l'objectif est d'effectuer une présentation au grand public, sous forme d'exposition au niveau de la gare. La rencontre avec les utilisateurs de ce secteur aura lieu courant du mois de septembre.

Monsieur André KLETHI estime qu'il serait intéressant de connaître le fil conducteur du projet, à savoir s'il s'agit de s'adapter aux comportements actuels des concitoyens, ou avoir un projet qui permette un aménagement faisant évoluer les comportements par rapport à la mobilité.

Concernant l'exposition qui va avoir lieu au mois de septembre, il se demande si les résidents et les utilisateurs auront un moyen d'apporter des modifications et des propositions au projet.

Monsieur Bertrand GAUDIN souhaite savoir dans quel délai aura lieu la présentation du projet du quartier Gare en commission.

Monsieur Jacques MEYER précise que, les deux groupes minoritaires étaient conviés à la présentation du projet en comité de pilotage et Monsieur KLEIN qui était présent, dispose de tous les tenants et aboutissants. Il insiste sur le fait que ce type de projet ne doit pas répondre uniquement à la situation actuelle, de ce que doit être une gare routière, mais doit être un projet pour l'avenir. Il va donc falloir prendre en compte l'évolution future du secteur par rapport à tout ce qui est transport et déplacement. Il confirme que si une exposition est faite à destination des résidents et utilisateurs du secteur, il sera possible de prendre en compte, à la marge, l'un ou l'autre point. Mais, à un certain moment, il appartient aux élus de prendre la décision.

Monsieur André KLETHI considère qu'il faut faire preuve d'un peu d'humilité et que ce n'est pas parce la municipalité est majoritaire qu'elle détient la vérité. Depuis les élections, beaucoup de choses ont changé à travers le monde et les comportements.

Monsieur Jacques MEYER rappelle qu'il a clairement dit que ce projet doit permettre d'avoir une vision à long terme, et lorsqu'il a parlé des élus, il ne parlait pas des élus majoritaires mais de l'ensemble des élus car les deux groupes minoritaires participent au groupe de pilotage et ont leur mot à dire. Concernant le passage en commission, cela se fera lors d'une prochaine commission.

Adopté à l'unanimité

12. Acquisition de deux immeubles place de la gare

Monsieur Jacques MEYER précise que l'acquisition de ces deux immeubles permettra une vision globale du projet et il est proposé d'acquérir ces derniers pour un montant global de 600 000 euros.

Madame Evelyne TURCK-METZGER se demande si les deux bâtiments sont voués à être démolis.

Monsieur Jacques MEYER précise que le garage sera démoli car il n'a aucune valeur patrimoniale. Mais pour l'instant, des projets sont en cours d'étude sur ce secteur et il n'est pas encore possible de fournir de réponse pour la maison.

Adopté à l'unanimité

13. Régularisation foncière Lohmühle – délibération modificative

Monsieur Jacques MEYER précise que cette délibération n'est pas du fait de la Ville car les services ont relancé à plusieurs reprises. NLE ayant transféré l'ensemble de ses biens à Domial, la délibération prise l'an dernier n'est plus valable. De ce fait, il s'agit de redélibérer sur ce point afin que l'ensemble de ces parcelles revienne à la Ville de Sélestat pour l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

G. DIVERS

14. Adhésion à un groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et de papier

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'adhésion de la Ville de Sélestat au groupement de commandes. Il informe que le précédent groupement de commandes a permis à la Ville d'économiser 4 984 euros pour les fournitures de bureau et 3625 euros pour le papier.

Monsieur Stéphane ROMY précise qu'il est important de veiller au fait que les mêmes signataires apparaissent au niveau de la Communauté de Communes et de la Ville car lors de la convention présentée hier en Conseil Communautaire, les signataires étaient différents.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

- Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 juillet.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 20 H 05
DGS/AI
PV prov 49

Le secrétaire de séance

Serge DA MOTA